



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression de la liaison aérienne aérienne Limoges-Marseille

Question écrite n° 10286

Texte de la question

M. Bartolomé Lenoir appelle l'attention de M. le ministre des transports sur l'annonce de la suppression de la liaison aérienne Limoges-Marseille à compter du 25 octobre 2025. Pour les départements du Limousin (Creuse et Haute-Vienne), parmi les plus enclavés de France, la disparition de cette liaison constituerait une véritable régression en matière de mobilité et d'attractivité. Depuis l'arrêt des vols directs entre Limoges et Paris, les habitants doivent emprunter la ligne ferroviaire POLT dont le trajet nécessite environ 3 h 30 pour rejoindre la capitale. Pour se rendre à Marseille, il leur faut désormais transiter par Paris, ce qui représente une journée entière de transport. La liaison bihebdomadaire Limoges-Marseille est essentielle pour la mobilité des habitants, pour les entreprises, les étudiants, les familles, pour les entreprises locales ayant besoin d'un accès rapide vers le Sud de la France, pour l'attractivité de la région (Creuse, Haute-Vienne), sa capacité à maintenir des liens avec les métropoles, enfin pour le désenclavement d'un territoire rural dont les infrastructures de transport (routes, rail) sont peu densifiées. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement envisage pour garantir le maintien de la ligne Limoges-Marseille, ou à défaut, pour assurer un service aérien minimal vers le territoire limousin (par délégation de service public, subvention, appel à opérateurs intéressés, partenariats régionaux, etc.).

Texte de la réponse

L'arrêt de la liaison aérienne reliant les aéroports de Limoges et Marseille en octobre 2025 s'inscrit dans la stratégie de réduction de capacités annoncée par la compagnie Ryanair le 30 juillet dernier. Ryanair a réduit de 13 % sa capacité en France à compter de la saison aéronautique d'hiver 2025, entraînant la suppression de 750 000 sièges par rapport à la saison aéronautique de l'année précédente, l'annulation de 25 lignes et l'arrêt de ses opérations aux aéroports de Bergerac, Brive et Strasbourg. L'ensemble des lignes délaissées par Ryanair, et Limoges-Marseille en particulier, fait partie du marché intérieur de l'aviation en Europe : elles peuvent être exploitées librement par tout transporteur européen. Le marché intérieur français représente environ 150 liaisons aériennes. Les compagnies qui les desservent, françaises et européennes, ont la capacité d'étudier les possibilités de reprise en fonction du potentiel des lignes et des moyens disponibles. La connectivité de Limoges et de sa région n'en reste pas moins dynamique et l'État y apporte un soutien concret. La liaison aérienne entre Limoges et Lyon-Saint Exupéry est exploitée dans le cadre d'une délégation de service public à laquelle l'État contribue financièrement. L'utilisation de cette ligne subventionnée, qui offre deux rotations par jour en semaine et une rotation le dimanche, offre une solution complémentaire à une correspondance à Paris pour rejoindre plusieurs destinations, dont Marseille. En revanche, l'Etat ne disposera pas des moyens de subventionner une liaison aérienne Limoges-Marseille dont l'histoire a montré qu'elle pouvait être exploitée librement par un transporteur sans soutien public. L'État a, en revanche, pris en compte l'impact et la durée des travaux sur la ligne ferroviaire POLT et imposé des obligations de service public entre l'aéroport de Limoges et Paris-Orly du 1er janvier 2026 au 27 mars 2027. Les collectivités locales conduisent actuellement un appel d'offres pour sélectionner une compagnie aérienne pour exploiter cette ligne. A l'issue des travaux actuels, le temps de trajet ferroviaire et la qualité de service seront améliorés entre Limoges et Paris. Conscient de l'importance du maintien de la connectivité de Limoges et de sa région, le Gouvernement restera attentif à favoriser les conditions d'une offre de transport diversifiée et adaptée.

Données clés

Auteur : [M. Bartolomé Lenoir](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10286

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 janvier 2026

Question publiée au JO le : [14 octobre 2025](#), page 8478

Réponse publiée au JO le : [20 janvier 2026](#), page 406